

**Brèves de Kairos Europe (Wallonie/Bruxelles)- mai 2022**

Avenue du Parc Royal, 2 - 1020 Bruxelles  
Tél. 32 (0)2 762 39 20 -32 (0)488 13 95 63  
[Francois.gobbe@belgacom.net](mailto:Francois.gobbe@belgacom.net) -  
[guindja@yahoo.fr](mailto:guindja@yahoo.fr)  
[www.kairosweb.com](http://www.kairosweb.com)



## KLEPTOCRATIE ET ...

# SOCIÉTÉS-ÉCRANS

Face à la violence du conflit en Ukraine, les pays occidentaux ont décidé de frapper l'entourage de Poutine, ces hommes d'affaires russes qui prospèrent depuis l'écroulement de l'URSS en 1989 suite aux privatisations de nombreuses sociétés jusque-là nationales. L'application des sanctions annoncées, principalement le gel de leurs avoirs, se révèle bien difficile. En cause : l'existence d'un système du secret financier, dont la Belgique par exemple reste un élément du dispositif, grâce notamment à un secret bancaire partiellement levé ....

On trouvera ici esquissé dans cette « Brève », quelques aspects de ce problème du secret des avoirs :

- \* A partir de la chasse aux avoirs des oligarques russes, les contradictions néolibérales de l'occident.
- \* L'ampleur et quelques méthodes du système de la fraude et de l'évasion fiscale.
- \* La nécessité de la transparence vis-à-vis des avoirs financiers, mais aussi de beaucoup d'autres types d'avoirs.
- \* Les mesures à prendre.

**La Grande-Bretagne** s'est engagée récemment à instaurer rapidement un registre public des détenteurs effectifs de l'immobilier, et par là des kleptocrates russes... Mais ceci ne doit pas faire oublier l'autre aspect de la réalité !

Rien qu'au cours des dix dernières années, **68 milliards £ ont été transférées de Russie vers des satellites offshore ou paradis fiscaux britanniques** comme les Iles Vierges Britanniques, les Caïmans, Gibraltar, Jersey et Guernesey. Sept fois plus d'argent que ce qui est passé directement de la Russie vers la Grande-Bretagne.

**La Suisse**, autre destination de fortunes, s'est engagée finalement à geler les avoirs de **367 personnes et entreprises russes**, une première dans ce pays, retransché derrière sa « neutralité » et préoccupé de préserver son culte du secret grâce à des lois draconiennes (art.47 de la loi bancaire) qui permettent de poursuivre des lanceurs d'alerte comme Rudolf Elmer ou qui ont forcé les journalistes suisses à se tenir à distance de la dernière enquête des « Suisse Secrets »<sup>1</sup>.

**Les USA**, grands pourfendeurs de la kleptocratie russe, ont développé dans divers Etats de leur Union (Delaware, Nevada, Wyoming...) toute une série de facilités au niveau de l'enregistrement des sociétés, qui en font un chaudron percé de trous ...<sup>2</sup>

**En plus de cela 94 milliards £ ont été transférés de Russie** vers Chypre (membre de l'UE), 13 à la Suisse et 23 aux Pays-Bas disposant de leur propre réseau de paradis fiscaux. Cette richesse est simplement enregistrée dans les paradis fiscaux. Pour T. Piketty, près de la moitié de la richesse totale des Russes est ainsi détenue à l'étranger, soit 800 milliards \$, 597 milliards £), par quelques centaines de personnes. « Le post-communisme est devenu le pire allié de l'hyper-capitalisme »<sup>3</sup>.

1 [www.occrp.org/en/Suisse-secrets/](http://www.occrp.org/en/Suisse-secrets/) - [www.theguardian.com/news.com/news](http://www.theguardian.com/news.com/news) - 20 février 2022 .

2 Voir les travaux de l'ICIJ.org (association de journalistes) ainsi que les enquêtes « Pandora Papers ».

3 Comment le Grande-Bretagne a laissé la Russie cacher son argent sale – Oliver Bullough, The Guardian 25 mai 2018 et Nick Shaxson sur [www.taxjustice.net](http://www.taxjustice.net) – 22 février 2022

# Le système de la fraude et de l'évasion fiscale<sup>4</sup>

## Son ampleur

\* Pertes (directes) en recettes fiscales, par an, au niveau mondial : **483 milliards \$US**

- transfert annuel par les multinationales dans les paradis fiscaux : **1190 milliards \$US**

- dépôts des particuliers dans les paradis fiscaux : **7.900 milliards euros (8% du PIB mondial)<sup>5</sup>**. 2.300 milliards euros sont détenus par des européens (11 % de la richesse européenne, soit le PIB de la France)

\* Total des pertes (directes et indirectes) en recettes fiscales par an, au niveau mondial :

**> 1.000 milliards \$US**

**Pour la Belgique : la perte annuelle en recettes fiscales estimée à**

**20 à 30 milliards d'euros**

## De quelques méthodes

- Pour l'impôt des sociétés multinationales : la moitié du commerce mondial relève des **prix de transfert**, donc dans les déclarations fiscales ou douanières de possibles manipulations de prix des produits, de transferts d'actifs immatériels (noms de marque, travail de recherche...), de jeux d'écriture comptable développés de manière industrielle par des firmes dominantes (comme les Big Four) et des cabinets d'avocats.

Ces « transferts » abusifs visent essentiellement à échapper à l'impôt en transférant des bénéfices d'une branche de la multinationale située dans un pays à haut taux d'imposition vers une autre branche placée dans une juridiction à faible taux (paradis fiscal).

- A cela s'ajoutent **les constitutions de sociétés (plus ou moins fictives) en chaîne, sociétés-écrans** (shell companies) dans des paradis fiscaux ou ailleurs, destinées à faire perdre la connaissance des réels détenteurs (ou bénéficiaires effectifs)<sup>6</sup>. Parmi celles-ci, les **trusts** qui distinguent le détenteur et souvent créateur du fonds (settlor), du gestionnaire (trustee) – avocat, société, parents ou homme de paille ou de confiance, le chauffeur par exemple ! - en sont la parfaite illustration. Les fortunes frauduleuses des particuliers s'élaborent sur cette base de non-transparence. Ces montages sont estimés par certains comme légaux : on parle alors – admirons le terme ! – d'« **optimisation fiscale** » ... ils sont parfois même tout à fait gérés, voire acceptés par les administrations fiscales de différents pays comme par exemple au Luxembourg ou encore en Belgique avec les « **rulings** » des multinationales (dispositions prises en accord préalable à la déclaration fiscale), dénoncés, il y a quelques années par la Commission européenne.<sup>7</sup>

4 Données extraites du « Rapport **Fraude** fiscale, sociale, aux prestations sociales : **Ne pas se tromper de cible** » – signataires **Attac France, Union syndicale Solidaires**, soutiens AC !, CGT, CGT Finances, Solidaires Finances Publiques, mars 2022.

5 Estimation minimale ; des évaluations de TJN (J. Henry) vont jusqu'à plus de 25.000 milliards \$US

6 Les Russes échappent aux sanctions via des sociétés-écrans – Lars Bové, L'Echo 12 avril 2022 p.8

7 Excess Profits Rulings

## La transparence nécessaire à la lutte<sup>8</sup>

Type d'avoir	Information concernant les propriétaires enregistrés dans des registres nationaux centralisés	Interconnexion des registres nationaux
Sociétés et autres entités légales	Bénéficiaire	AMLD5 <sup>9</sup>
Trusts	Bénéficiaire	AMLD5
Comptes bancaires	Bénéficiaire	Prévu par AMLD6
Immobilier	Propriétaire légal, mais pas de registre centralisé exigé	Pas prévu dans AMD6
Avoirs financiers	-	-
Cryptomonnaies ou monnaies virtuelles	-	-
Bijoux et œuvres d'art	-	-
Voitures de luxe, yachts, avions	-	-

**Ce tableau montre combien la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale en est encore à ses débuts, même si elle a pris place dans certains médias.** Les « trous » dans la traque sont nombreux, ils laissent place à de nombreux échappatoires.

\* Rien que pour l'Union européenne, plusieurs Etats membres ne disposent pas encore en 2022 des **registres de sociétés et des trusts** pourtant décidés depuis janvier et mars 2020. De plus, ces registres ne portent que sur les sociétés créées sur leur sol ; les propriétaires d'une société non-européenne détenteurs d'un compte bancaire dans l'Union européenne ne peuvent être enregistrés. Pour les trusts, les registres doivent comptabiliser les propriétaires d'immobilier ou de sociétés hors Union européenne, mais seulement si la transaction a eu lieu après mars 2020, date de création du registre.

La législation retenue limite les noms de propriétaires à ceux qui détiennent plus de 25% des parts de la société ou des droits de vote. 4 personnes détenant chacun 25% des parts de société ou 4 détenteurs de trusts à 25% font disparaître une société ou trusts des registres. Ajoutons encore le manque de mise à jour de tels registres faute de moyens suffisants.

\* **Pour l'immobilier**, il n'existe pas d'obligation pour les Etats membres de créer des registres incluant les réels bénéficiaires, il s'agit donc de registres des seuls propriétaires légaux. Ceci laisse place aux « hommes de paille », quand on connaît l'importance de l'immobilier dans le blanchiment d'argent.

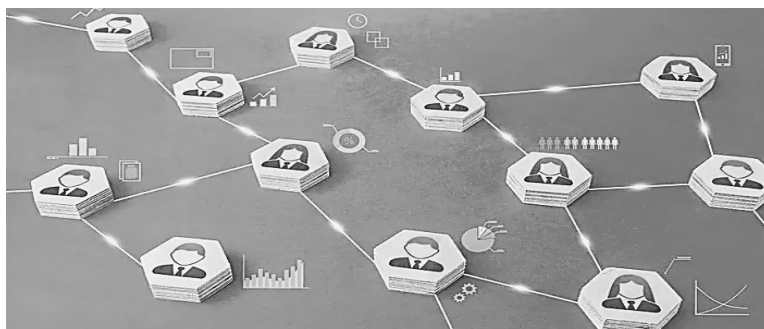
\* **Ces registres nationaux ne sont pas toujours connectés au-delà des frontières.** La Commission européenne a seulement suggéré de faire ainsi dans sa proposition AMLD6. Les administrations fiscales nationales n'accèdent donc pas directement à ces registres nationaux et doivent procéder à des demandes d'information et de réponses longues en temps d'attente et laborieuses.

\* **Les registres existants ne recouvrent pas tous les avoirs des détenteurs de fortune.** Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessus, seuls les comptes bancaires sont repris dans les registres nationaux ; il n'existe pas de registres nationaux des œuvres d'art, bijoux, voitures de luxe, yachts et avions. ... ni même de registres valables de l'immobilier.

<sup>8</sup> Out of the Dark – Un registre des actifs de l'Union européenne pour lutter contre les flux financiers illicites, 6/4/22 – Sebastian Mack, Hertie School, Jacques Delors Centre ; [www.delorscentre.eu/](http://www.delorscentre.eu/)

<sup>9</sup> AMLD5 – Anti Money Laundering Directive 2018 Les mesures anti-blanchiment prises par l'Union européenne suivent un processus long et complexe : proposition de la Commission, passage par le Parlement et après éventuelles corrections de la Commission et décision du Conseil des chefs d'Etats qui nécessite **l'unanimité en matière fiscale**, suivant les règles de l'Union adoptées jusqu'ici.

# La crise ukrainienne : l'occasion de mettre fin aux secrets des avoirs de tous les kleptocrates



Le Particulier – S. Delmas

## Des propriétaires difficiles à identifier

Devant les difficultés et défis que représentent les sanctions contre les oligarques russes, les occidentaux ont créé un groupe de travail (Task Force) transatlantique (USA-UE), chargé de surveiller la mise œuvre de ces mesures.

Tax Justice Network a proposé 10 mesures visant principalement l'identification du réel bénéficiaire. Dans une lettre signée notamment par T.Piketty et J. Stiglitz, l'ICRICT, rejoignant Mario Draghi (ex-Banque Centrale européenne), a appelé à la création d'un registre international reliant tous les types d'actifs à leur réel bénéficiaire (effectif). L'analyse et les propositions du Centre J. Delors (voir page 3) vont dans le même sens.

Matti Kohonen du Financial Transparency Coalition<sup>10</sup> a appelé les responsables politiques du monde entier à **mettre fin à des pratiques qui encouragent corruption criminelle et pillage des ressources naturelles spécialement dans les pays du Sud.**

**S'attaquer au pouvoir de l'ensemble des kleptocrates (occidentaux compris !)** est aussi urgent selon lui, que de contrôler les pandémies ou de préparer la transition écologique. Inequality.org (USA) pose la question : « Où en seraient les oligarques russes sans l'occident, sans les Wall Street et autres gestionnaires de fortune ? »<sup>11</sup>

**Les Nations-Unies** et leur groupe d'experts sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité financière ont proposé l'an passé 14 recommandations pour refondre le système financier, lutter contre l'évasion fiscale et générer un système fiscal mondial équitable. Ce rapport a été à ce jour ignoré par les pays riches, peu désireux de s'avancer sur ce terrain de l'argent sale.

**Au sein de l'Union européenne** (voir p.3), la révision en cours de la législation anti-blanchiment offre également une possibilité de créer un registre des actifs européens supervisé par une autorité européenne (AMLA) que la Commission a proposé de créer. Alors ... ? Le moment est venu pour une transformation profonde ...<sup>12</sup>



Prière de ne pas déranger les fisco-trafiquants – POUR.press

<sup>10</sup> Le Monde, 10 mars 2022 – Idées p.34

<sup>11</sup> Inequality.org – Sam Pizzigati, 28 mars 2022

<sup>12</sup> Combattre l'utilisation des sociétés-écrans (shell entities) – avis du CESE – 568° session plénière, 22-23 mars 2022